

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 10

Artikel: Alerte, attentat à la bombe et planification de la sécurité. 2e partie
Autor: Carpaneto, Bruno
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Alerte, attentat à la bombe et planification de la sécurité (2)

De par sa violence instantanée, meurtrière et souvent aveugle, la bombe a, de tout temps, été au service de la terreur. L'attentat, le chantage et l'alerte à la bombe sont devenus aujourd'hui de dures réalités auxquelles il faut faire face. Chacun prend de plus en plus conscience de ces actes de violence perpétrés par des groupuscules organisés de fanatiques endoctrinés, de lâches criminels ou des psychopathes vicieux. Malgré le travail des spécialistes de la sécurité publique, chaque citoyen doit assurer une part de la sécurité de son environnement

■ **Cap Bruno Carpaneto**

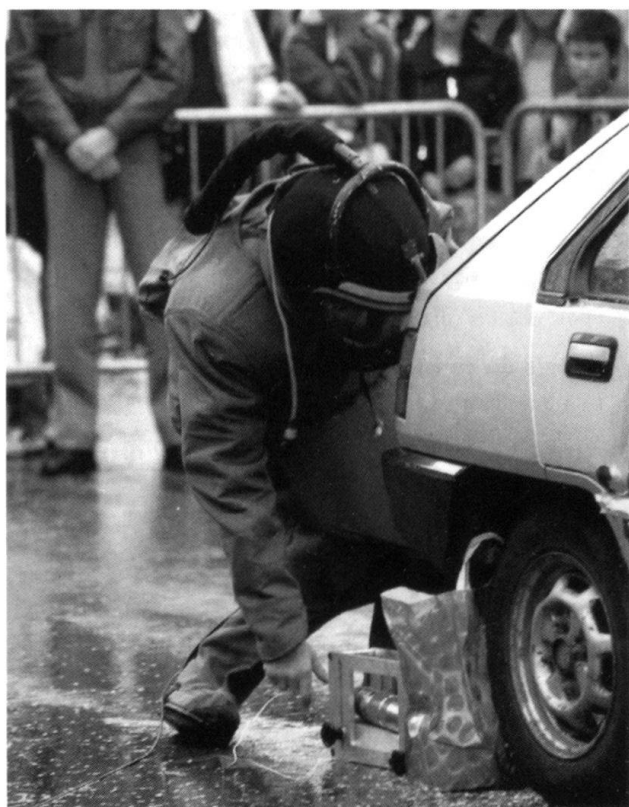
Les techniques de recherche

La technique de recherche dans une pièce est basée sur une équipe de deux personnes,

bien qu'il y ait des variations sur le thème de la fouille. La méthode qui suit en décrit les principes élémentaires.

Lorsque les deux personnes de l'équipe pénètrent dans la pièce, elles doivent s'y déplacer

les yeux fermés et tenter d'entendre tout tic-tac ou bruit d'horloge mécanique. Souvent, un mécanisme d'horloge peut-être détecté sans équipement spécial. Même si rien n'a été détecté, l'équipe est dès lors consciente du fond sonore dans la pièce.



Le Groupe des spécialistes en dépiégeage de la Police cantonale vaudoise en action. Un objet suspect, placé sous une voiture, est neutralisé avec un disrupteur (canon à eau). (Photo:GSD)

Le fond sonore ou le bruit est toujours un facteur distrayant lors de la fouille d'un bâtiment. Un tic-tac entendu sans être localisé est facteur d'énervement. Le bruit peut provenir d'un système d'air conditionné mal réglé, plusieurs étages au-dessous ou d'une quelconque installation. Le son voyage par les tuyaux d'air conditionné, les canalisations, les gaines électriques, même à travers les murs. Si, de plus, le bâtiment possède un chauffage central à la vapeur ou à l'eau chaude, une cohorte de bruits parasites dus à la circulation de l'eau ou de la vapeur, aux contractions et dilatations des tuyaux, compliquent les recherches. Le vent, la pluie, le trafic sont aussi des éléments perturbateurs.

L'équipe responsable de la fouille doit déterminer comment diviser la pièce pour initier la fouille et à quelle hauteur elle limitera la première recherche qui concerne tous les éléments depuis le plancher jusqu'à la hauteur donnée. La pièce devrait être divisée en deux parties égales. Cette division devrait être fonction du nombre et de la taille des objets dans la pièce, non pas de la dimension de la pièce. Une ligne imaginaire est alors tracée entre deux objets, par exemple le bord de la fenêtre du mur Nord à la lampe sur pied du mur Sud.

«Balayages» successifs

Regarder les objets et les meubles dans la pièce et déterminer la hauteur moyenne des objets reposant au sol. Dans une pièce standard, cela inclut

la table ou les bureaux, le dossier des chaises. Après que la pièce a été divisée et que la hauteur de fouille a été déterminée, les deux membres de l'équipe démarrent dos à dos, face aux murs, depuis un point donné au début de la ligne de

division. Ce même point va être utilisé à chaque recherche successive. Lorsque les deux membres de l'équipe se rejoignent, ils ont accompli un premier «balayage». Ensuite, ils fouillent le centre de la pièce toujours jusqu'à la hauteur dé-

Le Groupe des spécialistes en dépiégeage de la Police cantonale vaudoise (GSD)

Historique – Le GSD a été créé en 1982, à la suite d'une vague d'attentats commis en Suisse l'année précédente (Zurich, Genève-Cornavin, Lausanne) et attribués à l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie. Ils s'étaient soldés par 1 mort à Genève et 22 blessés à Lausanne. Auparavant, deux inspecteurs de l'Identité judiciaire intervenaient avec du matériel ad hoc, secondés en cas de besoin par le WFD (Wissenschaftlicher Forschungsdienst) de la Police de la Ville de Zurich, mandaté par la Confédération et disposant de moyens techniques considérables.

Effectifs – 8 volontaires de la Gendarmerie et de la Sûreté assurent un service de piquet 24 heures sur 24 pendant toute l'année. Ces collaborateurs, qui conservent leur fonction initiale, sont en poste à Lausanne, Morges, Vevey et au Centre de la Blécherette.

Mission – La mission du GSD consiste à examiner et neutraliser tout objet ou mécanisme suspecté de contenir une substance explosive. Elle comprend la munition militaire, si celle-ci est trouvée en dehors des places de tir de l'armée (caves, greniers et mansardes), ainsi que les explosifs périmés. Le GSD procède également aux contrôles auprès des utilisateurs d'explosifs dans le canton. Les interventions à titre préventif, lors de manifestations à risque (conférences internationales, visites de personnalités etc.), les collaborations avec les conducteurs de chiens et le Groupe d'intervention de la Gendarmerie font également partie des missions du GSD. S'il ne dispose pas encore de l'indispensable robot d'intervention, le GSD intervient avec un fourgon spécialement équipé et doté d'une remorque avec cuve en Kevlar.

Interventions – En moyenne, le GSD effectue 70 à 90 interventions par année, parfois en dehors du canton (par exemple Neuchâtel). En outre, il dispense des cours d'instruction aux écoles d'aspirants de la Police cantonale, aux services du feu ainsi qu'aux chargés de sécurité de différents milieux professionnels (hôpitaux, hôtels, banques et assurances). Des conseils en matière de sécurité (menaces et alertes à la bombe) sont prodigués à toutes les personnes qui en font la demande, ceci en collaboration avec le chargé de la prévention de la Police cantonale vaudoise.

(Source : Police cantonale vaudoise)

terminée, y compris sous les tapis, moquettes et tout ce qui est monté sur les murs (radiateurs, climatiseurs etc.) Cette première fouille est la plus longue et la plus pénible. Lors de tous ces balayages, utilisez le matériel à disposition (stéthoscopes électroniques ou médicaux) sur les murs, meubles et planchers.

Selon la méthode décrite précédemment, on examine – deuxième balayage – les tableaux, les bibliothèques, les lampes et abat-jour, généralement à une hauteur située entre la taille et le sommet du crâne. Le troisième balayage, depuis le sommet de la tête jusqu'au plafond, comprend les tuyaux et gaines, ainsi que les lampes fixées au plafond. Si la pièce possède un plafond suspendu ou un faux-plafond, ils seront examinés dans le quatrième «balayage», au cours duquel on contrôlera les câblages, gaines et structures.

Une fois la fouille effectuée, marquer la pièce à l'aide d'adhésif de couleur, en le plaçant en travers de la porte.

Ne pas oublier que les techniques de fouille peuvent être affinées, grâce au bon sens et à la logique. Si un conférencier est menacé, le sens commun voudrait que l'on vérifie en premier les micros et les tables de mixage, sans oublier cependant la technique de base. Ne pas se fier au hasard, à l'intuition, ne pas être obnubilé par les emplacements «logiques». Le poseur de bombe pourrait être une personne dépourvue de logique... En résumé:

Check-liste en cas d'appel

Questions à poser

1. Quand la bombe va-t-elle exploser?
2. Où est-elle en ce moment même?
3. A quoi ressemble-t-elle?
4. Quel type de bombe est-ce?
5. Qu'est-ce qui va la faire exploser?
5. Avez-vous placé cette bombe?
6. Pourquoi?
7. Quelle est votre adresse?
8. Comment vous appelez-vous?

Langage utilisé

Bien parlé (éduqué) / Mal articulé / Incohérent, grossier / Enregistré / Message lu / Irrationnel

Voix de l'appelant

Calme - Fâchée - Excitée — Lente - Rapide - Douce - Forte - Rigolarde - Sanglotante - Nasale - Bégayante - Zézayante - Chuintante - Grinçante - Profonde - Épuisée - Raclements de gorge - Respire profondément - Normale - Voix cassée - Distincte - Voix travestie - Accent - Chuchotée - Voix familière (si la voix est familière, à celle de qui ressemble-t-elle?)

Bruits de fond

Bruits de rue - Bruits de machines agricoles - Vaisselle - Animaux - Voix - Musique - Claires - Statiques - Moteurs - Autres bruits - Local - Longue distance - Machines de bureau

Description

(Ecrire les termes exacts de la menace)

Annoncer immédiatement l'appel à:

Numéro de téléphone:

Numéro de téléphone auquel l'appel est adressé:

Nom:

Sexe de l'appelant / Fonction:

Nationalité de l'appelant / Numéro de téléphone:

Age de l'appelant:

Heure et date:

Remarques:

■ Diviser les lieux et déterminer des niveaux de hauteur.

■ Commencer par le sol et remonter ensuite.

■ Partir dos à dos pour se rejoindre.

■ Faire le tour des murs et continuer vers le centre de la pièce.

Un objet suspect est localisé

Toute personne impliquée dans une fouille doit savoir que sa mission consiste à rechercher et annoncer les objets suspects. Sous aucun prétexte, il ne faut toucher, déplacer ou heurter un objet suspect ou ce qui s'y rattache. Laissez le soin de déplacer ou désamorcer une bombe aux professionnels des services de déminage. On applique la procédure suivante, lors de la découverte d'un objet suspect :

■ Par l'entremise d'un responsable, annoncer l'emplacement et la description précise de l'objet au PC, qui va notifier cette annonce aux forces de police, aux pompiers et aux premiers secours. Ce personnel doit être attendu et escorté jusqu'à l'emplacement de l'objet suspect.

■ Si c'est absolument nécessaire, placer autour de l'objet suspect des sacs de sable ou des matelas, mais rien de métallique; ne pas essayer de le recouvrir.

■ Identifiez le périmètre de danger et assurer une zone d'au moins cent mètres autour, incluant les étages au-dessus et au-dessous de l'objet.

■ Contrôler que toutes les portes et les fenêtres soient ouvertes afin de minimiser les dommages primaires, dus au souffle de l'explosion, et les dommages secondaires, dus à la fragmentation.

■ Evacuer le bâtiment.

■ Interdire tout retour, tant que l'engin n'a pas été déplacé ou désarmé et que les lieux n'ont pas été déclarés sûrs.

Toutes les demandes d'information de la part des médias doivent être gérées par une seule personne, qui joue le rôle de porte-parole. Toutes les autres personnes n'engagent aucune discussion avec des gens de l'extérieur, spécialement des

représentants des médias. L'objectif de ces mesures est de fournir aux médias une information précise, de ne pas augmenter les appels d'alerte à la bombe ou de compliquer la situation par des déclarations irresponsables et inexacts.

En conclusion

Les indications et les informations qui précèdent ne sont

Plan d'alerte à la bombe

1. Désignez une chaîne de commandement.
2. Etablissez un poste de commandement.
3. Décidez de quels moyens de communication principaux et de rechange vous allez vous servir.
4. Etablissez clairement comment et par qui la menace va être évaluée.
5. Décidez quelles procédures vont être suivies lors de la réception d'une menace ou lorsque une bombe est découverte.
6. Déterminez dans quelle mesure le service de déminage disponible va vous assister et jusqu'à quel point cette équipe vous sera subordonnée.
7. Etablissez un plan d'évacuation avec suffisamment de flexibilité pour éviter tout emplacement potentiellement dangereux.
8. Désignez des équipes de recherche.
9. Désignez des périmètres de recherche.
10. Etablissez les techniques de recherche à appliquer.
11. Etablissez une procédure d'annonces du déroulement des recherches/opérations et une méthode pour conduire le personnel qualifié au colis suspect.
12. Ayez un plan pour l'éventualité d'une explosion.
13. Etablissez une simple procédure de suivi pour la personne qui reçoit les menaces.
14. Passez en revue votre planification de la sécurité parallèlement à votre plan d'alerte.

Poste de commandement

1. Désignez un emplacement primaire et un emplacement de rechange.
2. Attribuez-y le personnel et déléguez l'autorité à un responsable.
3. Etablissez une méthode pour suivre les équipe de recherche.
3. Compilez une liste des cibles potentielles.
4. Réunissez des copies de tous les plans et affichez-les.
5. Etablissez des moyens de communication principaux et secondaires (attention aux radios susceptibles de mettre à feu des détonateurs électriques).
6. Etablissez un plan si une menace est reçue en dehors des heures de bureau ou durant le week-end.
7. Ayez à portée de main une liste à jour de tous les numéros de téléphone nécessaires.

qu'indicatives; elles ne sont qu'un guide. La décision concernant la manière de gérer un chantage ou une alerte à la bombe doit être prise par les personnes responsables des biens ou les personnes visées, exceptionnellement par les autorités.

Développez votre plan en cas d'alerte à la bombe. Incluez-y tout ce qui peut vous être fourni par l'expérience de la police, des pompiers et des spécialistes de la sécurité. Ne laissez rien au hasard, soyez préparés!

B. C.

Détection de paquets / Lettres suspectes

Les paquets et les lettres ne doivent pas vous parvenir par porteur. La plupart des poseurs de bombe fabriquent et livrent les bombes personnellement.

1. Si livré par porteur, examinez si le paquet/lettre comporte des inégalités, bosses, excroissances ou des renflements, sans exercer de pression.
2. Si livré par porteur, et qu'un côté est plus lourd ou de guingois.
3. Les adresses et les étiquettes écrites à la main et provenant d'une société sont incorrectes, vérifiez l'existence de celle-ci et si elle vous a bien adressé un colis.
4. Les paquets avec de la ficelle peuvent être suspects, les moyens de conditionnement modernes ayant éliminé le besoin de ficeler les paquets.
5. Un affranchissement excessif sur de petits paquets ou des lettres indique que ceux-ci n'ont pas été pesés par un bureau de poste.
6. Pas d'affranchissement ou alors ancien affranchissement.
7. Adresse, affranchissement, écriture provenant de l'étranger ou combinaison.
8. Notes manuscrites comme «Personnel», «A remettre en mains propres», «Confidentiel», «Contient un prix» ou indications visuelles.
9. Orthographe incorrecte de titres, noms, localités.
10. Titres ou génériques incorrects.
11. Titres ou fonctions mais pas de noms.
12. Décolorations, taches, fuites, câbles, ficelle, adhésif sortant du paquet.
13. Tout paquet ficelé, scotché, emballé à l'excès.
14. Enveloppes rigides.
15. Livraison par un porteur ou par l'entremise d'un tiers.
16. Pas d'adresse en cas de retour ou alors adresse-bidon.
17. Toute lettre ou paquet arrivant après un appel d'une personne inconnue prévenant de la livraison d'un paquet ou d'une lettre ou demandant si ceux-ci sont bien arrivés.
18. Tout paquet ou lettre suspecte.